

## Aide-mémoire «Mon budget personnalisé»



### Pour ne pas manquer d'argent à la fin du mois

**Etablir son propre budget personnalisé permet de mieux planifier ses finances, d'éviter de s'endetter et de se permettre quelques gros achats.**

**Dans cet aide-mémoire vous apprendrez :**

- comment établir votre budget personnalisé,
- à quoi correspondent les différents postes budgétaires,
- ce que signifient les différents postes sur votre fiche de paie,
- ce que vous pouvez faire quand votre salaire ne suffit pas à finir le mois,
- où trouver des informations complémentaires.

### 1. Établir un budget

Si vous analysez très exactement vos dépenses, vous verrez quels sont vos coûts exacts et où vous pouvez éventuellement faire des économies. Cette analyse prend un peu de temps, mais elle en vaut la peine. Les enfants et les adolescents aussi devraient de temps en temps s'y exercer. Cela les prépare au moment où ils recevront leur premier salaire d'apprenti ou leur première rémunération.

Un budget s'établit en fonction de la situation et de la taille du ménage. Ainsi un apprenti doit encore prendre en compte les frais de matériel scolaire, une famille de deux enfants prévoir les dépenses pour les enfants. Sur [www.asb-budget.ch](http://www.asb-budget.ch) (Budget Conseil Suisse surtout en allemand) ou auprès de la Fédération romande des consommateurs [www.frc.ch](http://www.frc.ch) (attention : service payant) vous trouverez des documents à télécharger vous permettant d'établir votre budget.

## Budget pour une famille avec un enfant

	Dépenses (Année)	Dépenses (Mois)	Recettes
Loyer (charges comprises)	13'200	1'100	1'100
Radio/TV (câble)	452	38	113
Téléphone/internet/portable	1'800	150	170
Électricité/gaz	540	45	
Impôts	6'000	500	500
Assurance-maladie	7'320	610	610
Assurance ménage/responsabilité civile	420	35	
Assurance/3 <sup>ème</sup> pilier/assurance-vie			
Train/Tram/Vélo/Moto	1'200	100	70
Auto : impôts/Assurance			
Auto : essence			
Auto : entretien/service/pneus			
Auto: leasing/amortissement			
Journaux/contributions associations	240	20	
Remboursements d'emprunts			
Pension alimentaire			
Enfants : musique/sport	120	10	
Frais du ménage	12'600	1'050	1020
Homme : dépenses personnelles	2'400	200	80
Femme : dépenses personnelles	2'400	200	60
Enfants : vêtements/chaussures	720	60	40
Enfants : argent de poche	120	10	10
Franchise/médecin/opticien/dentiste	1'440	120	
Cadeaux/dons	480	40	
Ecole/camps	720	60	
Imprévu/gros achats	1'200	100	
Vacances/économies	600	50	
<b>Total</b>	<b>53972</b>	<b>4498</b>	<b>3773</b>

Source: [www.asb-budget.ch](http://www.asb-budget.ch)

## 2. Pour tout savoir sur vos impôts

Pour ce qui est des **impôts**, il faut faire la différence entre impôts directs et indirects (impôts à la consommation). Ces impôts à la consommation se nomment en Suisse **Taxe à la Valeur Ajoutée** (TVA en français et en allemand: **Mehrwertsteuern**, MwSt.). Ils sont ici en comparaison internationale assez bas (7.2 pour cent sur les biens de consommation). Seuls les indépendants et les personnes qui possèdent leur propre entreprise sont soumis à la TVA. Ils sont « assujettis à la TVA » à partir d'un certain montant de leur chiffre d'affaire. Pour plus d'infos : [www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch). ([www.estv.admin.ch/f/mwst/themen/steuerpflicht/index.htm](http://www.estv.admin.ch/f/mwst/themen/steuerpflicht/index.htm))

Les **impôts directs** sont calculés chaque année. Ils sont à payer une fois par an. Une différence est faite entre impôts fédéral et impôts locaux/communaux. Le niveau de l'impôt fédéral est fixé au niveau cantonal et les impôts communaux varient de commune à commune. Pour calculer leur montant il faut remplir chaque année une déclaration d'impôt. Certaines personnes versent tous les mois un certain montant sur un compte séparé, afin de mieux gérer leurs dépenses.

Si vous n'avez pas de permis d'établissement (Permis C) ou que vous êtes frontalier-ère, alors vous payez des **impôts à la source**. Ce qui signifie que votre employeur doit verser directement une partie de votre salaire à l'administration fiscale. Dans ce cas, vous ne devez pas remplir de déclaration d'impôt ni planifier les impôts dans votre budget personnalisé. Pour en savoir plus :

- En anglais: [www.englishforum.ch/other-general/448-questions-quellensteuer-tax-source-expats.html](http://www.englishforum.ch/other-general/448-questions-quellensteuer-tax-source-expats.html)
- Infos générales: <http://www.estv.admin.ch/f/index.php>
- Cantonal : à propos des «impôts à la source» sur le site internet de votre canton.

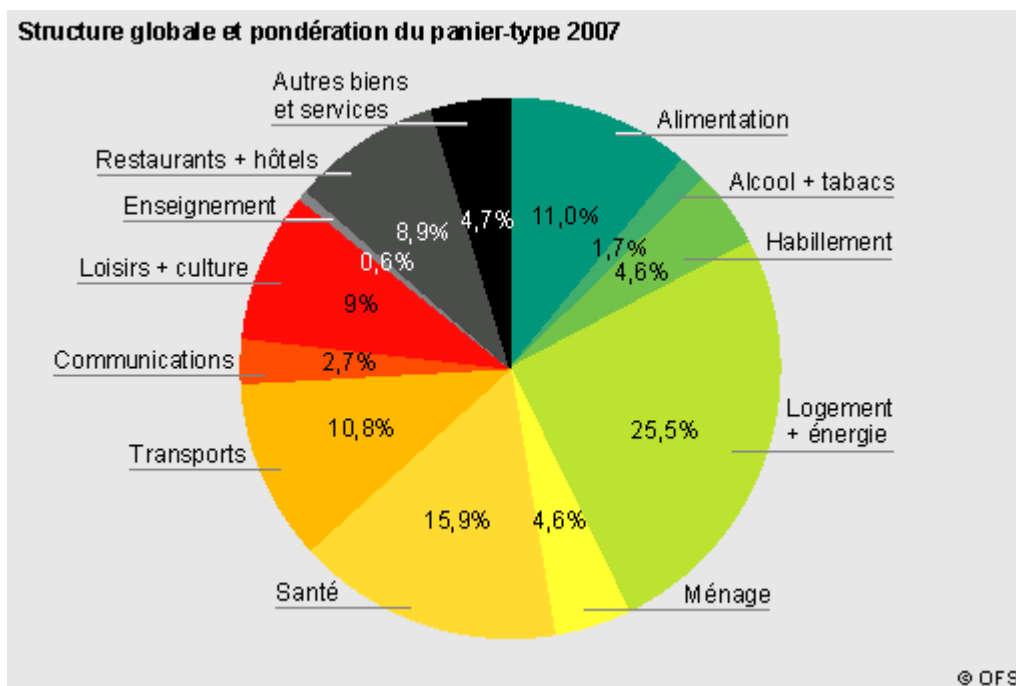
## 3. L'assurance maladie est obligatoire

Il est obligatoire en Suisse de s'assurer auprès d'une caisse maladie. Des primes d'**assurance maladie** doivent être payées aussi bien pour les adultes que pour les enfants. Mais l'assuré paie une partie des frais de médecin, d'hôpital ou de médicaments lui-même et n'est pas remboursé. Il s'agit de la **franchise**. Le montant de votre franchise dépend du contrat d'assurance que vous avez signé. Si les paiements des primes d'assurances maladie vous posent problèmes, qu'elles constituent une charge trop importante, vous pouvez vous adresser à votre commune pour obtenir une réduction. (ci-après les adresses par canton : [http://www.comparis.ch/krankenkassen/info/glossar.aspx?id=KK\\_Info\\_ipv](http://www.comparis.ch/krankenkassen/info/glossar.aspx?id=KK_Info_ipv) ). Sous [www.comparis.ch/comparis/default.aspx](http://www.comparis.ch/comparis/default.aspx) vous pouvez comparer les différentes offres des caisses maladies.

En Suisse, se moque-t-on souvent, il est possible de trouver une assurance pour presque tout. Ainsi l'**assurance ménage** n'est pas obligatoire mais beaucoup la recommandent. Cette assurance comprend toutes les «biens mobiliers» et les remplace en cas de dégâts. Par exemple en cas d'incendie, de vol hors de chez vous ou chez vous (attention: fermer votre appartement, sinon l'assurance ne vous remboursera pas!), ou de dégâts des eaux. Une **assurance responsabilité civile** prend en charge les coûts des dégâts que vous occasionnez. Là encore n'hésitez pas à comparer les différents types d'assurance sous <http://www.comparis.ch/comparis/default.aspx> .

## 4. Le «panier type» aussi appelé «panier de la ménagère»

Le «panier type 2007» donne chaque année des informations sur la moyenne des dépenses les plus importantes des ménages.



Source: [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) (Etat 12.06.2007)

## 5. Les trois piliers de la prévoyance vieillesse

L'assurance vieillesse en Suisse repose sur trois éléments :

1. Tout d'abord l'**AVS** (assurance vieillesse et survivants) déjà citée. Elle est obligatoire, étatique et directement prélevée sur le salaire. Toute personne non salariée ou indépendante peut choisir de payer des cotisations si elle le souhaite.
2. En plus les salariés versent une partie de leur salaire net à une **caisse de pension** (prévoyance professionnelle). Le premier pilier (AVS) tout comme le second pilier (caisse de pension conformément à l'ord. rel. à PP) sont payés par les deux parties : aussi bien par les employés que les employeurs.
3. Enfin il est conseillé de faire des économies supplémentaires en vue de sa retraite. Le **3<sup>ème</sup> pilier** dépend du montant des revenus. Si les revenus le permettent ...

**La pension alimentaire** : c'est la somme versée pour subvenir aux besoins des enfants dont les parents sont divorcés ou séparés. Elle est versée jusqu'à la majorité des enfants ou bien jusqu'à ce que l'enfant ait achevé sa première formation professionnelle. Le parent qui n'a pas la garde des enfants est tenu de verser cette pension.

## 6. Le salaire net compte

Pour établir les recettes, la différence entre **salaire net et salaire brut** est déterminante. Le salaire brut est le salaire avant déduction des cotisations sociales obligatoires. Les cotisations suivantes lui sont automatiquement déduites :

- AVS (Assurance vieillesse et survivants)
- AI (Assurance invalidité)
- APG (Assurance pour perte de gain)
- AC (Assurance chômage)
- Indemnités journalières en cas de maladie
- AAP (Assurance contre les accidents professionnels)
- PP (Prévoyance professionnelle).

Il reste le **salaire net**, qui vous est versé directement sur votre compte.

Une **fiche de paie** se présente généralement comme suit:

<b>Salaire</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Francs</b>
<b>Brut</b>		<b>5'144.85</b>
- AVS/AI/APG	5.05	258.30
- Assurance chômage	1.00	51.15
- Accident non professionnel	0.97	49.60
- Indemnités journalières en cas de maladie	0.07	3.60
- Cotisation CP (Caisse de pension)		299.05
<b>Charges sociales au total</b>		<b>661.70</b>
<b>Net</b>		<b>4'453.15</b>

Les **allocations familiales** constituent une autre source de revenus pour les familles, généralement ajoutés au salaire brut. Leur montant varie selon le canton. Les familles y ont droit pour tout enfant de moins de 16 ans et pour les enfants en formation jusqu'à 25 ans maximum.

## 7. L'aide sociale en cas d'urgence

Que faire quand on n'a plus d'argent avant la fin du mois ? Toutes les familles ne gagnent pas un revenu suffisant pour couvrir tous les frais. Si les recettes ne permettent pas de garantir une existence minimum, il est possible de faire appel à l'aide sociale en fonction des besoins individuels et de la taille du ménage. Cette aide sociale est organisée au niveau de la commune. Il faut donc consulter les règles en vigueur dans la commune où vous vivez.

## 8. Liens utiles sur ce thème

[www.asb-budget.ch](http://www.asb-budget.ch) Budget conseil Suisse. Sous la rubrique Download vous trouverez des modèles de budget et une marche à suivre pour établir votre propre budget (attention : en allemand). En français : s'adresser à la Fédération romande des consommateurs :  
<http://www.frc.ch/budget.php?ok=budgetsc>

[www.estv.admin.ch/f/index.php](http://www.estv.admin.ch/f/index.php)

Administration fédérale des contributions. Ici vous trouverez des explications supplémentaires sur le système fiscal suisse.

[www.comparis.ch](http://www.comparis.ch) Un service privé et indépendant qui compare les prix. Ici vous pouvez comparer les différentes offres des caisses d'assurance maladie pour trouver la moins chère correspondant à vos besoins. Même chose pour les assurances ménage et responsabilité civile.



Actualisé en mai 2007 pour